

|                                                                                   |                                                                           |                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
|  | منظمة الامم المتحدة والزراعة للأمم المتحدة                                | CPGR/93/3<br><br>Février 1993 |
|                                                                                   | 联合国粮食及农业组织                                                                |                               |
|                                                                                   | FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS                   |                               |
|                                                                                   | ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE       |                               |
|                                                                                   | ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION |                               |

Point 3 de l'ordre  
du jour provisoire

F

## COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

Cinquième session

Rome, 19 - 23 avril 1993

### RAPPORT DU PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL, SEPTIEME REUNION

#### Table des matières

|                                                                                     | Paragraphes |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| I. Introduction                                                                     | 1           |
| II. La Conférence internationale et le Programme sur les ressources phytogénétiques | 2 - 14      |
| III. Autres incidences de la CNUED                                                  | 15 - 24     |
| IV. Questions diverses                                                              | 25 - 26     |

## SEPTIEME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

### RAPPORT DU PRESIDENT

#### I. Introduction

1. Ont assisté à la septième réunion du Groupe de travail, présidée par M. M. Worede (Ethiopie), les pays ci-après: Cap-Vert, Congo, Egypte, El Salvador, Espagne, Etats-Unis, Ethiopie, Indonésie, Italie, Kenya, Libye, Madagascar, Mexique, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Suède, Thaïlande et Venezuela. Le Groupe de travail a examiné deux documents principaux, l'un portant la cote CPGR/WG/92/3 et intitulé Préparation de la quatrième Conférence technique internationale sur la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques et l'autre portant la cote CPGR/WG/92/4 et intitulé Incidences de la CNUED sur le Système mondial pour les ressources phytogénétiques.

#### II. La Conférence internationale et le Programme sur les ressources phytogénétiques

2. Le Secrétariat a fait savoir au Groupe de travail que la Conférence technique internationale a été demandée tant par la Conférence de la FAO que par Action 21 de la CNUED. Il a expliqué également que les modifications introduites dans le document de projet, conformément aux recommandations d'une consultation d'experts tenue en juin 1992 sur ce sujet, ont fait passer le coût prévu du projet de quelque 7 millions de dollars E.-U. à près de 10 millions de dollars E.-U. Le Secrétariat s'est inquiété des incidences que cette hausse pourrait avoir sur le budget de l'Organisation et a demandé au Groupe d'identifier des domaines dans lesquels les coûts pourraient être réduits.

3. Le Groupe est convenu que la Conférence et ses préparatifs auraient pour buts essentiels:

- i) de transformer les parties pertinentes d'Action 21 (notamment le domaine G du Chapitre 14) en un Plan d'action mondial dont le coût serait évalué; et
- ii) de rendre pleinement opérationnel le Système mondial pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques.

4. On a fait observer que certaines des activités envisagées aux niveaux national, régional et mondial au cours des deux ans et demi de préparation amélioreraient le recensement des ressources phytogénétiques existantes, sensibiliseraient l'opinion publique et encourageraient toutes les parties s'intéressant aux ressources phytogénétiques à engager un dialogue efficace et à coordonner leur action et que ces activités devraient être considérées comme autant de progrès concrets dans l'exécution d'Action 21. Le Groupe de travail a souligné également que la Conférence internationale devrait accorder la même importance à la conservation (*in situ* et "sur l'exploitation" - notamment les domaines Vavilov et *ex situ*) et à l'utilisation (y compris la sélection, les biotechnologies et la production de semences) des ressources phytogénétiques. Il a insisté enfin sur la nécessité d'étudier les aspects économiques des ressources phytogénétiques et de quantifier l'érosion génétique.

5. Le Groupe a souligné que le document de projet CPGR/WG/92/3 envisage un "programme" complet et non pas une simple "conférence". Etant donné la nécessité de sensibiliser l'opinion et d'obtenir des engagements concrets, le Groupe a fait observer que le processus impliquait davantage que la simple production de documents. En vérité, la Conférence devrait être considérée comme une étape dans le processus visant à obtenir un consensus et un engagement en faveur d'un Plan d'action

mondial. Le Groupe a souligné qu'il fallait confier aux pays un maximum de responsabilités, en partant de la base et a suggéré que le document de projet propose une approche de ce type. Il a estimé que, grâce à ces précisions, les donateurs potentiels comprendraient que le budget couvre des activités beaucoup plus vastes que la seule tenue de la conférence.

6. Si certaines délégations ont estimé que le coût du projet annoncé dans le projet de document de projet, soit 10 millions de dollars E.-U. environ, est absolument justifié, d'autres délégations ont été d'avis que ce coût pourrait être réduit. Le Groupe de travail a reconnu qu'il faudrait peut-être réduire le budget de la Conférence et a exprimé l'espoir que ces réductions, si elles s'avéraient nécessaires, ne compromettraient ni l'intégrité scientifique, ni la progression de la base vers le haut, sous le contrôle des pays, du processus tel qu'il est décrit dans le projet de document de projet. Parmi les points cités comme pouvant faire l'objet d'éventuelles réductions budgétaires figuraient: l'importance du secrétariat de base, les sommes allouées au financement des déplacements des représentants des pays en développement assistant à diverses réunions, les coûts administratifs généraux et les coûts des services; l'importance de la documentation; le nombre de réunions sous-régionales; le nombre de rapports de pays; et/ou le nombre de documents thématiques et d'études de cas.

7. En ce qui concerne le financement, le Groupe a pris note de la recommandation de la Commission et de la Conférence en faveur de fonds extrabudgétaires. Toutefois, certains pays sont d'avis qu'il faudrait envisager d'obtenir des ressources du Programme de travail et budget de la FAO pour 1994/95. D'autres sources, comme le Fonds pour la protection de l'environnement, ont également été mentionnées. Au cours du débat, plusieurs pays ont manifesté l'intention de fournir une contribution extrabudgétaire à la Conférence, après réception de la proposition de projet.

8. Le Groupe a estimé que, vu le manque de temps et la nécessité d'obtenir le plus tôt possible des engagements financiers concrets, le document de projet devrait être envoyé aux donateurs potentiels dans les meilleurs délais. Les travaux concernant les préparatifs de la Conférence devraient être déjà bien avancés lorsque la Commission se réunira en avril. Celle-ci aura alors l'occasion d'examiner le processus en fonction des engagements financiers pris par les donateurs et de décider du mandat de la Conférence.

9. Le Groupe de travail a examiné son rôle éventuel et celui du Comité consultatif envisagé dans la préparation de la Conférence. Une solution possible, qui semble avoir rencontré l'agrément de tous, serait la suivante:

- i) un Groupe d'experts fournirait des avis techniques et scientifiques au Secrétariat. La FAO serait chargée de désigner les membres du Groupe d'experts, en tenant compte en priorité de leurs compétences, mais également de la nécessité de respecter un équilibre régional;
- ii) la Commission fournirait des directives concernant la politique à suivre et les mesures à prendre et déciderait à sa session d'avril 1993 du rôle et du mandat exacts de son Groupe de travail dans la préparation de la Conférence;
- iii) en outre, la Commission pourra souhaiter jouer, lors de sa sixième session ordinaire, en avril 1995, le rôle d'un organe préparatoire qui examinerait et négocierait le projet de Plan d'action mondial.

A ce propos, un pays a fait observer que les réunions de la Commission et de son Groupe de travail sur la Conférence devraient être considérées comme faisant partie intégrante de la contribution de la FAO.

10. En ce qui concerne la question de savoir si la Commission devrait se réunir immédiatement après la Conférence, on pourrait également proposer à la Commission, en avril, qu'outre des responsables politiques des experts techniques assistent aussi à la Conférence et que celle-ci devienne effectivement une "réunion au sommet" pendant ses deux derniers jours - pour l'adoption et la signature du Plan d'action mondial - grâce à une participation de haut niveau.

11. Le Groupe est convenu de la nécessité de faciliter la participation des pays en développement à la Conférence si des fonds sont disponibles à cet effet. On a jugé que, si des experts techniques et des responsables politiques devaient assister à cette Conférence, il fallait prévoir au moins deux participants par pays. Des fonds à cet effet seraient sans doute fournis par des donateurs bilatéraux, mais on devrait néanmoins s'efforcer d'obtenir un financement multilatéral pour au moins un participant de chaque pays en développement intéressé. Un pays a suggéré que la création d'un fonds d'affectation spéciale distinct pourrait faciliter la participation de représentants de pays en développement.

12. L'idée d'utiliser les Conférences régionales de la FAO au cours du processus de consultation a été généralement approuvée; quelques pays ont suggéré de prolonger ces conférences régionales afin de leur donner le temps d'examiner les questions relatives à la Conférence.

13. Le Groupe est convenu que, si les "rapports de pays" font partie de la proposition de projet, des "études de pays" de plus grande envergure, qui pourraient ou non être entreprises parallèlement, n'entrent pas dans le cadre de cette proposition. Toutefois, le processus de préparation devrait pouvoir s'appuyer sur toutes les informations pertinentes dérivées de ces dernières études. A ce propos, le Groupe a estimé que la FAO devrait participer activement aux études de pays sur la biodiversité, qui sont coordonnées par le PNUE.

14. Le Groupe a estimé que la préparation de la Conférence dont se charge la FAO devrait se faire avec la participation des organisations pertinentes s'occupant de conservation *ex situ* et *in situ* et d'utilisation des ressources phytogénétiques. Le CIRP, le CIRA et le Secrétariat de la Convention sur la biodiversité, ainsi que la Banque mondiale, le Fonds pour la protection de l'environnement et d'autres institutions financières multilatérales, ont été expressément mentionnés à ce propos.

### III. Autres incidences de la CNUED

15. On a reconnu que ce point recouvrait beaucoup de questions complexes, dont l'examen devrait être poursuivi par la Commission. Certaines délégations se sont déclarées déçues que, faute de fonds, une session extraordinaire de la Commission n'ait pas été convoquée pour examiner les incidences de la CNUED. Un membre a estimé que la Conférence serait le forum approprié pour examiner certaines de ces questions.

16. Le Groupe a noté qu'Action 21 recommande le renforcement du Système mondial et de ses différents éléments et insiste en particulier sur la nécessité de continuer à développer les droits des agriculteurs. Le Groupe a approuvé le renforcement du Système mondial et la nécessité de mettre en oeuvre les droits des agriculteurs en appliquant la Résolution C 3/91. Quelques pays ont suggéré que le Fonds international envisagé dans cette résolution soit considéré comme un guichet du fonds pour la Convention sur la biodiversité, voire du Fonds pour la protection de l'environnement, pendant la période intérimaire.

17. Le Groupe a noté qu'aux termes de la Résolution 3 intitulée "Relations entre la Convention sur la diversité biologique et la promotion d'une agriculture durable", approuvée sans réserve par la Conférence diplomatique pour l'adoption de la Convention sur la diversité biologique, il faudrait développer la complémentarité entre la Convention et le Système mondial de la FAO pour les

ressources phytogénétiques, et les questions les plus importantes, comme l'accès aux collections *ex situ* et le développement des droits des agriculteurs, devraient trouver des solutions dans le cadre du Système mondial.

18. Tandis que certaines délégations ne se sont pas prononcées sur l'interprétation de la Convention sur la biodiversité en ce qui concerne l'accès aux collections *ex situ*, celles qui se sont exprimées ont été d'avis que ces ressources génétiques sont exclues de la Convention et que, comme la plupart d'entre elles ont été constituées dans un esprit de préservation du patrimoine de l'humanité, ces ressources devraient continuer à être librement disponibles, quitte à créer un mécanisme de compensation global. La difficulté (voire l'impossibilité) d'identifier le ou les pays d'origine de la plupart des matériels stockés dans les banques a été reconnue comme un obstacle à l'élaboration d'accords bilatéraux avec chaque pays d'origine. On a noté, en outre, que le matériel génétique stocké dans les collections *ex situ* a été largement distribué à de nombreuses banques de gènes et sélectionneurs et que, par conséquent, le pays d'origine, à supposer qu'il soit connu, risque, même s'il bénéficie d'accords bilatéraux, d'avoir beaucoup de mal à exercer quelque forme de contrôle que ce soit sur ces collections. On a suggéré que l'application des droits des agriculteurs, telle qu'elle est envisagée dans la Résolution 3/91 de la Conférence de la FAO, pourrait constituer un mécanisme de compensation approprié.

19. On a exprimé l'espoir que le Code international de conduite pour la collecte et le transfert de matériel phytogénétique serait définitivement mis au point et approuvé à la prochaine réunion de la Commission.

20. La question de la conservation sur l'exploitation a été examinée. On a noté que cette méthode de conservation des ressources phytogénétiques importantes pour l'alimentation et l'agriculture, notamment dans les centres de diversité Vavilov, pourrait jouer un rôle important et complémentaire.

21. Les participants sont convenus qu'il faudrait envisager un réexamen de l'Engagement international. Tandis que certaines délégations ont estimé que cette révision devrait se limiter à intégrer les trois annexes dans le corps du texte de l'Engagement, afin d'en améliorer la cohérence interne, d'autres ont estimé que l'Engagement devrait être renégocié afin de devenir un instrument juridique contraignant, éventuellement sous forme d'un protocole à la Convention sur la diversité biologique doté de ses propres moyens de financement, secrétariat et organe directeur. A ce propos, on a rappelé que les accords consignés dans l'Engagement et dans ses annexes sont le fruit de nombreuses années de travail minutieux et de négociations laborieuses. Il n'est donc pas question de revenir dessus et ils devront servir de base à toute négociation ultérieure. Il a été convenu que toute révision ou renégociation de l'Engagement devrait être entreprise pas à pas par la Commission pour les ressources phytogénétiques de la FAO et que, tout en cherchant à conserver au moins le taux d'adhésion actuel, on devrait s'efforcer d'attirer les pays qui n'y adhèrent pas encore. On a suggéré au Secrétariat de préparer une note à ce sujet pour la prochaine réunion de la Commission. Un pays a exprimé l'espoir qu'un Engagement international révisé serait prêt à être approuvé pendant la Conférence.

22. On a reconnu la nécessité d'une coopération et d'échanges actifs entre la Commission pour les ressources phytogénétiques, d'une part, et la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique et, pendant la période intérimaire, le Comité intergouvernemental sur la Convention sur la diversité biologique, d'autre part, ainsi qu'entre les deux Secrétariats.

23. Plusieurs pays ont souligné la nature particulière des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les différences entre les méthodologies et stratégies applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité en général, d'une part, et aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, d'autre part, y compris en ce qui concerne

l'accent à mettre sur la diversité au sein des espèces. Sur cette base, on est convenu que la Commission devrait conserver son rôle de premier forum intergouvernemental pour l'examen et la négociation des questions techniques et politiques liées à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris l'élaboration d'éventuels protocoles à la Convention sur la biodiversité ayant trait aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. A ce propos, le Groupe a suggéré que l'on étudie les moyens de faciliter la coopération et la répartition des responsabilités entre la Commission et le Comité intergouvernemental provisoire sur la Convention sur la diversité biologique.

24. On a appuyé l'idée qu'au niveau institutionnel: i) la Commission devrait fournir des conseils en matière de politique à la Conférence des parties à la Convention sur les questions relatives aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et à l'assemblée des participants au Fonds pour la protection de l'environnement sur le financement des projets relatifs aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; et ii) qu'elle devrait faire rapport à la Commission des Nations Unies sur le développement durable sur l'exécution de la section relative aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture du programme Action 21.

#### IV. Questions diverses

25. Le Groupe de travail a été informé de ce que M. C. di Mottola Balestra, Président du Groupe de travail, a présenté sa démission. Le Groupe a vivement remercié M. di Mottola du travail qu'il a accompli au cours de ses deux mandats de Président du Groupe et est convenu que M. M. Worede, Président de la Commission, présiderait le Groupe de travail jusqu'à ce que la Commission accepte la démission de M. di Mottola et désigne un nouveau Président.

26. Le Groupe a également examiné le mandat et les procédures actuelles du Groupe de travail et a envisagé de les modifier pour les adapter aux besoins actuels, compte tenu, notamment, du rôle que le Groupe pourrait avoir à jouer dans la préparation de la Conférence. Les modifications, selon certains, devraient concerner l'interaction entre le Groupe de travail et le Président de la Commission, ainsi que le renouvellement des membres du Groupe de travail. Certains membres du Groupe ont proposé d'envoyer des suggestions en vue d'une éventuelle révision du mandat du Groupe.